



SEDIMA

Comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2017

Comptes consolidés dit à « l'agrafage »

Liste des entités du périmètre dont les comptes annuels sont joints :

- Sarl CDEFG
- Sarl SEDICOM

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

SEDIMA

31/10/2017

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

SEDIMA
Association
Siège social : 6 BOULEVARD DE JOURDAN
75014 PARIS
SIRET : 784 578 403 00015
NAF : 9412Z

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/10/2017

Aux adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat SEDIMA relatifs à l'exercice clos le 31/10/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat SEDIMA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/11/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « notes sur le bilan passif de l'annexe » lequel rappelle les provisions pour risques et charges d'un montant de 1 186 903 euros, lesquelles ont été validées par le conseil d'administration.
- Le paragraphe « faits marquants » lequel rappelle que le SEDIMA a reçu 30% des fonds de soutien de l'AGEFOS AGEFOMAT dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de promotion des métiers et des formations. A la date d'arrêté des comptes, le bilan financier 2017 attaché à l'opération était en cours d'établissement. Aussi, eu égard à l'incertitude sur le montant restant à recevoir d'AGEFOS AGEFOMAT, le SEDIMA n'a pas provisionné le solde à recevoir

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du syndicat relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du SEDIMA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 20 Mars 2018

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes
Vincent COQUELLE
Associé



ACTIF	31/10/2017			31/10/2016	PASSIF	31/10/2017	31/10/2016
	BRUT	AMTS-PROV.	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immo.incorporelles	4 320,00	-4 320,00	0,00	0,00	Report à nouveau	1 872 938,82	1 831 172,13
Immo. corporelles	1 063 576,04	-774 963,53	288 612,51	284 049,18	SMJ - Report à nouveau	152 887,99	152 887,99
Immo. financières					SMJ - Fonds associatif	14 678,62	14 678,62
. Participations	63 418,79		63 418,79	63 418,79	Réserves diverses	180 000,00	180 000,00
					Fonds associatifs - INFORMATRAP/AEF	83 795,10	83 795,10
					RESULTAT DE L'EXERCICE	42 978,67	41 056,45
TOTAL 1	1 131 314,83	-779 283,53	352 031,30	347 467,97	TOTAL 1	2 347 279,20	2 303 590,29
ACTIF CIRCULANT					PROV. RISQUES / CHARGES	1 186 905,00	1 001 253,04
Autres créances d'exploita°	573 673,15		573 673,15	430 934,53	TOTAL 2	1 186 905,00	1 001 253,04
Val. mob. de placement	2 396 413,06		2 396 413,06	2 367 722,68	DETTES		
Disponibilités	703 425,36		703 425,36	480 515,43	Dettes sociales et fiscales	297 325,50	256 395,20
Ch. constatées d'avance	46 323,04		46 323,04	79 885,73	Autres dettes	224 041,93	128 671,77
					Prdt. constatés d'avance	16 314,28	16 616,04
TOTAL 2	3 719 834,61	0,00	3 719 834,61	3 359 058,37	TOTAL 3	537 681,71	401 683,01
TOTAL GENERAL	4 851 149,44	-779 283,53	4 071 865,91	3 706 526,34	TOTAL GENERAL	4 071 865,91	3 706 526,34

	REALISATIONS 2016/2017	REALISATIONS 2015/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 190 438,16	1 199 395,10
Produits d'activités annexes	475 684,43	661 058,28
Subventions d'exploitation	504 161,50	494 867,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	151 223,31	178 322,35
Autres produits	0,00	1 611,93
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	2 321 507,40	2 535 254,66
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats	14 512,43	17 914,60
Services extérieurs	183 600,43	398 482,85
Autres services extérieurs	561 779,78	465 305,13
Impôts, taxes et versements assimilés	97 178,85	104 595,85
Salaires et traitements	708 612,27	700 028,73
Charges sociales	381 695,64	389 746,08
Dotations aux amortissements	59 903,17	61 746,60
Dotation Caisses Régionales	18 184,00	17 785,00
Dotation aux provisions	330 000,00	450 000,00
Autres Charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)	2 355 466,57	2 605 604,84
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-33 959,17	-70 350,18
RESULTAT FINANCIER		
Produits financiers	15 237,88	13 015,00
Charges financières	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (3)	15 237,88	13 015,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1-2+3)	-18 721,29	-57 335,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Produits exceptionnels	68 182,96	104 748,23
Charges exceptionnelles	3 790,00	4 683,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (4)	64 392,96	100 064,63
Impôts sur les sociétés (5)	2 693,00	1 673,00
Total des produits	2 404 928,24	2 653 017,89
Total des charges	2 361 949,57	2 611 961,44
RESULTAT (1-2+3+4-5)	42 978,67	41 056,45

SEDIMA
6 Boulevard Jourdan
75014 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/11/16 au 31/10/17

Total du bilan avant répartition : 4 071 866

Résultat : excédent 42 979

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

2) ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant

3) NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- Actif immobilisé : mouvements de l'exercice

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	4 320			4 320
Immobilisations corporelles	1 004 012	64 466	4 902	1 063 576
Immobilisations financières	63 419			63 419
Total	1 071 751	64 466	4 902	1 131 315
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles	4 320			4 320
Immobilisations corporelles	719 963	59 903	4 902	774 964
Immobilisations financières				
Total	724 283	59 903	4 902	779 284

- Etat des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	619 996	619 996	
Total	619 996	619 996	

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

468700 Produits à recevoir	221 592
Autres créances	221 592
Total des produits à recevoir	221 592

- Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale du Syndicat.

486000 Charges constatées d'avance	46 323
Total des charges constatées d'avance	46 323

4) NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques & charges	1 001 253	330 000	144 348	1 186 905
Total	1 001 253	330 000	144 348	1 186 903

- Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fiscales & sociales	297 326	297 326		
Autres dettes	224 042	187 143	36 899	
Produits constatés d'avance	16 314	16 314		
Total	537 682	500 783	36 899	

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

428200 Provision Congés payés	75 499
428600 Personnel-Charges à payer	71 244
438600 Organismes sociaux-Charges à payer	131 523
448600 Etat-Charges à payer	19 060
Dettes fiscales et sociales	297 326
468600 Divers-Charges à payer	91 381
Autres dettes	91 381
Total des charges à payer	388 707

- Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale du Syndicat.

487000 Produits constatés d'avance	16 314
Total des produits constatés d'avance	16 314

5) LISTE DES FILIALES

- SEDIMA détient 47 parts de la SARL CDEFG soit 94 %
- SEDIMA détient 349 parts de la SARL SEDICOM soit 99,71 %

6) FAITS MARQUANTS

- Le SEDIMA reçoit des fonds de soutien d'AGEFOS AGEFOMAT en contrepartie de la mise en œuvre d'actions de promotion des métiers et des formations. Au 31 Octobre 2017, le SEDIMA n'a perçu que 30% de l'engagement d'AGEFOS AGEFOMAT. A la date d'arrêté des comptes, le bilan financier 2017 attaché à l'opération était en cours d'établissement. Aussi, eu égard à l'incertitude sur le montant restant à recevoir d'AGEFOS AGEFOMAT, le SEDIMA n'a pas provisionné le solde à recevoir.

SEDIMA
Association
Siège social : 6 BOULEVARD DE JOURDAN
75014 PARIS
SIRET : 784 578 403 00015
NAF : 9412Z

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention avec USDLM**

Dirigeant concerné : Patrick RAVILLON, Président de l'USDLM

Au cours de l'exercice, une convention de domiciliation a été conclue entre le SEDIMA et l'USDLM. Cette convention prévoit la mise à disposition de moyens matériels et humains du SEDIMA au profit de l'USDLM.

Au titre de l'exercice clos le 31/10/2017, le SEDIMA a refacturé à l'USDLM **23 314 ,5 euros** de frais de secrétariat et **19 188,02 euros** de frais de siège.

Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Les facturations payées au SEDIMA par le SEDICOM , le CDEFG et l'ASDM correspondent à des remboursements de frais étayés par des factures correspondantes.
- Votre syndicat a contracté avec l'AGEFIDIS une convention de domiciliation, où le SEDIMA s'engage envers l'AGEFIDIS à mettre à disposition l'ensemble des moyens humains et matériels dans le but d'accomplir l'objet de l'AGEFIDIS.

Fait à ORLEANS, le 20 mars 2018

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes
Vincent COCUELLE

Associé

CDEFG
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 6 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS
RCS PARIS B 323 378 026
SIRET : 323 378 026 00013
NAF : 8299Z

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/10/2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL CDEFG relatifs à l'exercice clos le 31/10/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL CDEFG à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/11/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le poste « Créances et produits d'exploitation ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL CDEFG à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 20 Mars 2018

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Vincent COCUELLE
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2017	Net 31/10/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	28 947	12 056	16 891	
Fonds commercial (1)				
Autres Immobilisations incorporelles				5 100
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 039	2 517	522	214
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	469		469	469
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	32 456	14 573	17 883	5 783
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	2 416		2 416	1 438
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	39 658	941	38 717	46 389
Autres créances	14 404		14 404	14 620
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	376 975		376 975	289 987
Charges constatées d'avance (3)	10 875		10 875	11 125
TOTAL ACTIF CIRCULANT	444 328	941	443 388	363 559
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	476 784	15 514	461 270	369 342
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/10/2017	31/10/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	240 863	218 229
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	24 100	22 633
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	273 763	249 663
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	62	67
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	1 054	1 920
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 675	89 171
Dettes fiscales et sociales	18 910	18 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34	34
Produits constatés d'avance (1)	12 771	9 809
TOTAL DETTES	187 507	119 679
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	461 270	369 342
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	186 453	117 759
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	62	67
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/10/2017	31/10/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	172 375	255	172 630	183 325
Production vendue (services)	197 184	366	197 550	99 367
Chiffre d'affaires net	369 559	620	370 179	282 692
Production stockée			978	-977
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			119	383
Autres produits			65	1
Total produits d'exploitation (I)			371 341	282 099
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			286 073	201 672
Impôts, taxes et versements assimilés			1 173	1 169
Salaires et traitements			38 701	36 706
Charges sociales			16 665	17 101
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			434	134
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				941
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3	112
Total charges d'exploitation (II)			343 049	257 834
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			28 293	24 265
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				357
Total produits financiers (V)				357
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				357
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			28 293	24 622

Compte de résultat (suite)

	31/10/2017	31/10/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 550
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		1 550
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	391	
Total charges exceptionnelles (VIII)	391	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-391	1 550
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 801	3 539
Total des produits (I+III+V+VII)	371 341	284 006
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	347 241	261 373
BENEFICE OU PERTE	24 100	22 633
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CDEFG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 461 270 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 100 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Logiciel : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 558 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 2 052 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 152	17 438	102 643	28 947
Immobilisations incorporelles	114 152	17 438	102 643	28 947
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 453	587		3 039
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 453	587		3 039
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	469			469
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	469			469
ACTIF IMMOBILISE	117 074	18 024	102 643	32 456

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	109 052	546	97 543	12 056
Immobilisations incorporelles	109 052	546	97 543	12 056
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 238	279		2 517
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 238	279		2 517
ACTIF IMMOBILISE	111 291	825	97 543	14 573

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 64 937 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 658	39 658	
Autres	14 404	14 404	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 875	10 875	
Total	64 937	64 937	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	20 512
ETAT produits à recevoir	2 052
DIVERS - produits à recevoir	119
Total	22 683

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

	Montant
Provision pour dépréciation des clients douteux	941
TOTAL	941

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 160,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	50	160,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	50	160,00

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/11/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/10/2017
Capital	8 000				8 000
Primes d'émission Ecart de réévaluation					
Réserve légale Réserves générales Réserves réglementées	800				800
Report à Nouveau	218 229	22 633	22 633		240 863
Résultat de l'exercice	22 633	-22 633	24 100	22 633	24 100
Dividendes					
Subvention d'investissement Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	249 663		46 733	22 633	273 763

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 186 453 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62	62		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 675	154 675		
Dettes fiscales et sociales	18 910	18 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	34	34		
Produits constatés d'avance	12 771	12 771		
Total	186 453	186 453		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	28 110
BANQUES charges à payer	62
PROVISION CONGES PAYES brut	3 332
PERSONNEL charges à payer	2 380
PROV CONGES PAYES charges soc	1 674
ORGAN SOCIAUX charges à payer	4 244
ETAT charges à payer	427
DIVERS charges à payer	34
Total	40 263

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	10 875		
Total	10 875		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	12 771		
Total	12 771		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	172 375	255	172 630
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	197 184	366	197 550
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	369 559	620	370 179

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CDEFG
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 6 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS
RCS PARIS B 323 378 026
SIRET : 323 378 026 00013
NAF : 8299Z
*** * * * ***

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informé(s) que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bail conclu avec le SEDIMA

En date du 4 décembre 1981, votre société a conclu un bail avec le SEDIMA qui met à votre disposition ses locaux professionnels à titre gratuit, à l'adresse suivante : 6 boulevard Jourdan, 75014 PARIS.

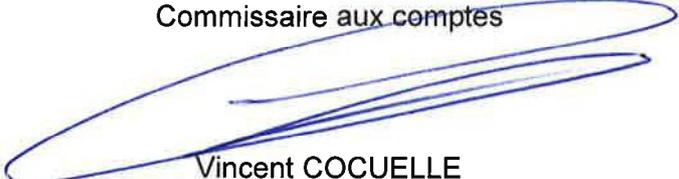
Convention de domiciliation avec le SEDIMA

Votre société a contracté avec le SEDIMA une convention de domiciliation qui s'engage à mettre à votre disposition un ensemble de moyens tant matériel qu'humain dans le but d'accomplir l'objet social de votre société.

Fait à ORLEANS, le 20 Mars 2018

ORCOM AUDIT

Commissaire aux comptes



Vincent COCUELLE

Associé

SEDICOM
SARL au capital de 56 000 €
Siège social : 6 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS
RCS PARIS 306 591 090
SIRET : 306 591 090 00015
NAF: 6820B

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/10/2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL SEDICOM relatifs à l'exercice clos le 31/10/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL SEDICOM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/11/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment en ce qui concerne les postes « immobilisations » et « créances et produits d'exploitation ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL SEDICOM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

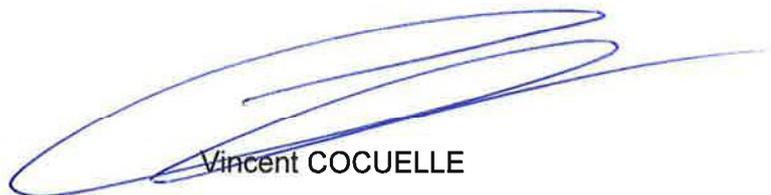
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 20 Mars 2018

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Vincent COCUELLE
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2017	Net 31/10/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	21 038		21 038	21 038
Constructions	135 924	112 142	23 781	23 535
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 537	4 537		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	457		457	457
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 956	116 679	45 277	45 031
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 630		12 630	27 000
Autres créances	2 420		2 420	6 999
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	32 851		32 851	14 520
Charges constatées d'avance (3)	1 828		1 828	2 439
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 729		49 729	50 957
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	211 685	116 679	95 005	95 988
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/10/2017	31/10/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 000	56 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 600	5 600
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 291	18 291
Report à nouveau	-42 858	-39 070
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-8 594	-3 788
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	28 439	37 033
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17	28
Emprunts et dettes diverses (3)	50 200	45 000
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 251	8 314
Dettes fiscales et sociales	3 208	5 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	1 889	
TOTAL DETTES	66 566	58 954
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	95 005	95 988
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 200	
(1) Dont à moins d'un an (a)	61 366	58 954
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	17	28
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/10/2017	31/10/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	20 424		20 424	23 604
Chiffre d'affaires net	20 424		20 424	23 604
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				2
Total produits d'exploitation (I)			20 425	23 605
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			17 767	15 738
Impôts, taxes et versements assimilés			7 079	7 057
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 258	5 583
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	
Total charges d'exploitation (II)			30 105	28 378
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-9 680	-4 772
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				6
Total produits financiers (V)				6
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				6
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-9 680	-4 767

Compte de résultat (suite)

	31/10/2017	31/10/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 086	979
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 086	979
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 086	979
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	21 511	24 590
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 105	28 378
BENEFICE OU PERTE	-8 594	-3 788
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SEDICOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 95 005 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 594 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 25 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	21 038			21 038
- Constructions sur sol propre	48 891			48 891
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	91 065	5 504	9 537	87 032
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 537			4 537
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	165 532	5 504	9 537	161 499
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	457			457
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	457			457
ACTIF IMMOBILISE	165 989	5 504	9 537	161 956

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 504		5 504
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 504		5 504
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		9 537		9 537
Diminutions de l'exercice		9 537		9 537

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	38 683	904		39 587
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	77 739	4 354	9 537	72 556
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 537			4 537
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	120 958	5 258	9 537	116 679
ACTIF IMMOBILISE	120 958	5 258	9 537	116 679

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 878 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 630	12 630	
Autres	2 420	2 420	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 828	1 828	
Total	16 878	16 878	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	870
ETAT produits à recevoir	928
Total	1 798

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 56 000,00 euros décomposé en 350 titres d'une valeur nominale de 160,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	350	160,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	350	160,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/11/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/10/2017
Capital	56 000				56 000
Primes d'émission					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 600				5 600
Réserves générales	18 291				18 291
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	-39 070	-3 788	-3 788		-42 858
Résultat de l'exercice	-3 788	3 788	-8 594	-3 788	-8 594
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	37 033		-12 381	-3 788	28 439

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 66 566 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	17	17		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	5 200		5 200	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 251	11 251		
Dettes fiscales et sociales	3 208	3 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	45 000	45 000		
Produits constatés d'avance	1 889	1 889		
Total	66 566	61 366	5 200	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	45 000			

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	5 765
BANQUES charges à payer	17
ETAT charges à payer	1 103
Total	6 885

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 828		
Total	1 828		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 889		
Total	1 889		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	20 424		20 424
TOTAL	20 424		20 424

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		1 086
TOTAL		1 086

SEDICOM
SARL au capital de 56 000 €
Siège social : 6 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS
RCS PARIS 306 591 090
SIRET : 306 591 090 00015
NAF : 6820B

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

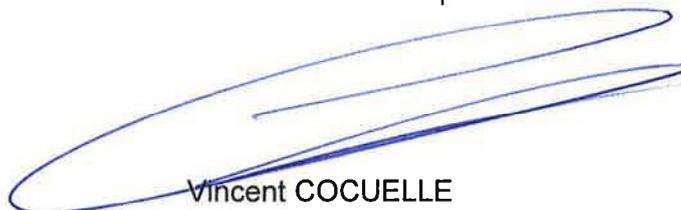
En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Refacturation SEDIMA

Les facturations payées par la société au SEDIMA correspondent à des remboursements de frais étayés par des factures correspondantes.

Fait à ORLEANS, le 20 Mars 2018

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Vincent COCUELLE

Associé